

## *Fiducia Supplicans* sur la « bénédiction » des « couples illégitimes »

*À la demande de plusieurs fidèles, nous publions le sermon que M. l'abbé de La Rocque a donné à Nice le 24 décembre dernier, puis à Cannes le 7 janvier.*

*Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat... pour amener en son nom toutes les nations à l'obéissance de la foi (Ro 1, 1-5). D'un trait, saint Paul résume sa mission de l'apôtre : amener les âmes à Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout comme les anges – envoyés de Dieu – ont guidé les bergers jusqu'à la crèche. En cette vigile de Noël où nous allons célébrer Dieu venu habiter parmi nous, nous savons qu'à la suite des bergers et bientôt des mages, il nous revient de rendre hommage à notre Dieu ; non seulement par des mots, mais par notre vie, par notre soumission d'amour à Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime (Jn 14, 21)*. Cette soumission d'amour à Notre Seigneur, saint Paul l'appelle *obsequium fidei*, l'obéissance de la foi. Y amener toutes les nations, telle est la mission de l'apôtre. Il ne donnera pas d'autre consigne à Tite, ordonné évêque de Crète, et ce passage sera le refrain des jours qui suivront Noël : *La grâce de Dieu notre Sauveur est apparue à tous les hommes, nous apprenant à renoncer à l'impiété aux convoitises charnelles, à vivre en ce monde dans la sobriété, la justice et la piété, dans l'attente de la bienheureuse espérance, de l'avènement glorieux de notre grand Dieu et Sauveur, Jésus-Christ... Voilà ce que tu dois enseigner et prêcher, dans le Christ Jésus, notre Seigneur (Ti 2, 11-15)*.*

À la lumière de ces vérités si élémentaires mais si belles, nous voyons quelle abîme sépare de l'authentique mission apostolique le dernier document romain que le Dicastère pour la

Doctrines de la Foi a publié lundi dernier, *Fiducia Supplicans*. Hélas signée par le pape lui-même, cette Déclaration prétend que, désormais, « il est possible de bénir les couples en situation irrégulière et les couples de même sexe » (n° 31). Concubins, divorcés-remariés ou « couples » vivant dans le péché contre-nature : tous seraient donc désormais en droit de recevoir la bénédiction de l'Église ! Plutôt que d'aider les hommes à *renoncer aux convoitises charnelles*, comme y invitait saint Paul, voici aujourd'hui ces hommes d'Église désireux de les bénir dans leur péché même !

Une telle attitude ne trouve évidemment aucun fondement ni dans l'Évangile ni dans le magistère pérenne de l'Église, tout au contraire. Saint Jean-Baptiste, loin de bénir l'union adultère d'Hérode, la dénonce au prix de sa vie (Mt 14, 1-5). De même, le Christ est-on ne peut plus clair à l'endroit de la femme adultère : *Va, et ne pèche plus (Jn 8, 11)*. Quant à Dieu, on sait comment Il châtia le péché des sodomites (Gn 19). Alors non, la pseudo-bénédiction de *Fiducia supplicans* n'a nul fondement dans la parole de Dieu. Sa seule source, explique candidement la présentation officielle du Document, est la vision du Pape François : « Ce document [...] offre une contribution spécifique et innovante [...] basée sur la vision pastorale du Pape François<sup>1</sup> ». La Déclaration elle-même affirme que sa réflexion s'établit « à la lumière de l'attitude paternelle et pastorale du Pape François » (n° 2). Cette autoréférence exclusive est aussi atterrante que révélatrice. Le document romain ne

<sup>1</sup> - Présentation de la Déclaration, par le Cal Fernandez

se fait pas l'écho de la pensée de Dieu révélée par Notre Seigneur Jésus-Christ, il n'est pas porteur des vérités éternelles et salvatrices transmises par le Magistère de l'Église à travers les siècles, mais se veut l'écho de la seule vision personnelle du Pape François, reconnue « innovante ». Comment ne pas penser alors à ces mots

**« Ainsi parle Dieu des armées : N'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous prophétisent et qui vous dupent ; ils disent les visions de leur propre cœur, et non ce qui sort de la bouche de Yahvé. »** (Jr 23, 15-16)

que Dieu faisait entendre par la bouche de Jérémie : *Ils disent les visions de leur propre cœur, et non ce qui sort de la bouche de Yahvé.* Et Dieu de continuer : *Ils disent à ceux qui me méprisent : "Yahvé a dit : Vous aurez la paix" ; et à tous ceux qui suivent l'obstination de leur cœur : "Il ne vous arrivera aucun mal"* (Jr 23, 16-17). C'est exactement ce que fait ce document romain ! Il bénit ("*Yahvé a dit : Vous aurez la paix*") ceux qui par leur vie méprisent ouvertement les commandements de Dieu. Il n'est désormais que trop vrai, le terrible constat divin introduisant les mots de Jérémie que nous venons de citer : *C'est des prophètes de Jérusalem que la profanation s'est répandue dans tout le pays. Ainsi parle Dieu des armées : N'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous prophétisent et qui vous dupent ; ils disent les visions de leur propre cœur, et non ce qui sort de la bouche de Yahvé* (Jr 23, 15-16).

Incapable, d'enraciner son positionnement sur la Tradition catholique reçue du Christ, la Déclaration *Fiducia Supplicans* cherche à l'appuyer du moins sur un argumentaire raisonné. Mais, il use pour cela d'une double tromperie.

La première, fondamentale, n'est qu'un tour de passe-passe sémantique. La Déclaration prétend pouvoir bénir un « couple », sans bénir pour autant l'union en tant que telle (cf. n° 31, 40). Le cardinal Fernandez, signataire du document, le rappelle : « Une distinction claire doit être faite, et la Déclaration fait cette distinction. Les couples sont bénis. L'union n'est pas bénie<sup>2</sup> ». Mais une telle distinction ne tient

nullement. Quand on bénit un couple, on ne bénit pas *deux* personnes en tant que distinctes et séparées, mais on bénit *un* couple. Un couple, comme tout ensemble, ne se réduit pas à la somme de ses parties – deux individus – mais inclut ce qui les relie, à savoir leur union ; les personnes ne forment que la matière du couple. Or ce qui est dit être béni, c'est le couple en tant que tel, en tant qu'il est un, donc. Autrement dit, on bénit ce qui unit ces deux personnes, à savoir leur union. La plus élémentaire logique oblige à l'admettre. Par exemple, lorsqu'un prêtre bénit un tableau représentant les quinze mystères du rosaire, il ne bénit pas ces quinze mystères pris individuellement, mais l'unique tableau les réunissant ; il bénit *un* tableau. Ainsi bénir *un* couple, ce n'est pas bénir deux personnes individuelles, mais ce qui les réunit ; c'est donc bénir leur union, qu'on le veuille ou non.

La deuxième tromperie, plus grave encore, porte sur la nature des bénédictions divines. Au-delà des bénédictions liturgiques, la Déclaration suppose des bénédictions « non ritualisées » (n° 36), non liturgiques, qui relèveraient de la « pastorale populaire » (n° 24). Fort de cette supposée distinction, le document affirme que si une bénédiction liturgique, d'un mariage par exemple, « exige que ce qui est béni soit conforme à la volonté de Dieu telle qu'exprimée dans les enseignements de l'Église » (n° 9), les supposées bénédictions pastorales et populaires « sont offertes à tous, sans rien demander » (n° 27) ; « aucune perfection morale préalable ne doit être exigée de leur part », est-il affirmé (n° 25). Elles seraient donc censées pouvoir bénir ce qui n'est pas conforme à la volonté de Dieu, voire ce qui lui est contraire.

Pour appuyer ses dires, la Déclaration rappelle qu'un pécheur peut effectivement demander à Dieu sa bénédiction, bien que pécheur : « Même lorsque la relation avec Dieu est obscurcie par le péché, il est toujours possible de demander une bénédiction en lui tendant la main, comme l'a fait Pierre dans la tempête lorsqu'il a crié à Jésus : "Seigneur, sauve-moi !" (Mt 14, 30) » (n° 43). N'est-ce pas ce que fait le pénitent en arrivant au confessionnal, alors qu'il est encore en état de péché ? S'agenouillant, il dit : « Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché ».

<sup>2</sup> - Cal Fernandez, interview à *El Pillar* du 23/12/23

De ce raisonnement, *Fiducia Supplicans* déduit qu'on peut bénir des couples illégitimes (concupins, divorcés remariés ou invertis) puisqu'on peut bénir des pécheurs.

Un tel sophisme est tout simplement monstrueux, et renverse complètement la notion même de bénédiction. Lorsque le prêtre bénit le pénitent au confessionnal, il bénit une *personne* dont la nature est bonne (en créant, Dieu vit que cela était bon, cf. Ge 1, 31) ; il bénit de plus un *acte bon*, le regret déjà exprimé (« parce que j'ai péché »). Il bénit donc le pécheur en tant qu'il se dissocie de son péché, et non le péché lui-même, ce qui est impossible : bénir le mal est par définition contradictoire. Mais que fait la Déclaration *Fiducia Supplicans* lorsqu'elle prétend bénir un couple illégitime – et donc leur union même, ainsi que nous l'avons expliqué ? Loin de bénir une chose bonne en soi, elle veut bénir un *acte mauvais en soi*, un état mauvais par nature : un couple illégitime c'est-à-dire non des individus, mais *un* couple. Elle ne bénit plus un pécheur en tant qu'il pose des actes de repentir, mais le péché lui-même de deux êtres humains qui, loin de se repentir, viennent comme réclamer l'assentiment de l'Église sur leur situation peccamineuse. Et l'Église le donnerait ? C'est tout simplement impossible, malgré les dires du Pape François et du cardinal Fernandez.

Car que veut dire bénir ? L'étymologie du mot l'indique suffisamment ; *bene-dicere* : dire le bien. Cela peut s'entendre doublement, selon que Dieu parle à l'homme (bénédictions dites descendantes), ou que l'homme parle à Dieu (bénédictions dites ascendantes).

Quand Dieu parle à l'homme et bénit, il crée : *Dieu dit que la lumière soit ! et la lumière fut* (Ge 1, 3) ; *Il les bénit et dit : croissez et multipliez-vous* (Ge 1, 28). Or Dieu engendre le bien, et non le mal. Dieu ne peut donc pas bénir le mal moral, c'est absolument contradictoire. Quand Dieu parle du mal, Il ne bénit pas, Il maudit : Il dit le mal. Et comme sa parole est efficace (cf. He 4, 12), Il condamne : *Allez, maudits, au feu éternel* (Mt 25, 41) !

Quant aux bénédictions dites ascendantes, lorsque l'homme parle à Dieu et le bénit, il y rend grâce pour le bien reçu de lui. Oui,

*benedicam Dominum, je bénirai le Seigneur en tout temps, sa louange sera toujours sur ma bouche* (Ps 33, 2). En bénissant Dieu, l'homme reconnaît Dieu comme source de tout bien, et l'en remercie. Mais bénir Dieu pour un mal moral, pour un péché, serait l'insulter ; cela relèverait du blasphème.

La Déclaration a beau distinguer les bénédictions liturgiques de celles déclarées « pastorales » ; il a beau affirmer : « Les personnes qui viennent demander une bénédiction manifestent par cette demande leur ouverture sincère à la transcendance [sic !] » (n° 21 ; cf. n° 33) ; ils ont beau dire que ces bénédictions non liturgiques « sont simplement des canaux pastoraux qui aident à exprimer la foi des gens [re-sic !], même s'ils sont de grands pécheurs<sup>3</sup> » : rien n'y fait. La foi nous dit que Dieu est créateur de tout bien, et non du mal moral. Nul ne peut donc bénir Dieu ou attendre de Dieu qu'Il bénisse un acte mauvais en soi, au contraire. Attirer le regard de Dieu sur ce qui est mal en soi, c'est l'appeler à maudire, car Dieu ne peut pas mentir.

La Déclaration *Fiducia Supplicans* tente finalement de rassurer en expliquant que la doctrine catholique sur le mariage demeure inchangée, en rappelant que « ce n'est que dans ce contexte [du mariage] que les relations sexuelles trouvent leur sens naturel, propre et pleinement humain » (n° 4). Certes ; mais il est également dit très clairement que cette doctrine ne doit plus être principe de vie, c'est affirmé explicitement : « L'Église doit éviter de faire reposer sa pratique pastorale sur la fixité de certains schémas doctrinaux ou disciplinaires » (n° 25) ! Selon *Fiducia Supplicans*, donc, la doctrine n'est plus appelée à régler notre vie ! S'ils la reconnaissent théoriquement, ils ne veulent plus être pasteurs selon la doctrine de l'Église, mais à côté, sans la doctrine de l'Église. Une telle phrase est tout simplement stupéfiante dans la bouche du Préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, dans la bouche du Pape même. Ils estiment que leur mission pastorale ne consiste plus à conformer les âmes à la vérité révélée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est terrible !

Alors on comprend ce qu'est cette fameuse pastorale initiée officiellement avec le concile

<sup>3</sup> - Cal Fernandez, interview à El Pillar du 23/12/23

Vatican II. Si les mots ont un sens, la pastorale est l'œuvre de l'unique Bon Pasteur qui, à travers ses ministres, guide les âmes vers le Ciel ; mais nous sommes ici à l'opposé, puisque désormais par « pastoral », ils entendent l'ouverture à l'esprit du monde. Le cardinal Ratzinger, à l'époque, l'avait clairement exprimé dans un de ses plus célèbres livres. Il décrivait ainsi l'objectif du concile Vatican II, pastoral et non doctrinal : « Une tentative pour une réconciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il était devenu depuis 1789 [...] Par monde, on entend, au fond, l'esprit des temps modernes <sup>4</sup> » ; une pastorale, disait le pape Jean XXIII, qui consiste à écarter ce qu'il appelait « les prophètes de malheur », autrement dit une pastorale qui ne veut plus condamner<sup>5</sup>, ni appeler le mal : mal, ou l'erreur : erreur, mais à avoir, comme le dit Paul VI, une sympathie sans borne pour le monde laïc et profane d'aujourd'hui<sup>6</sup>. Il n'y a plus, dans cette vision, que différents degrés de bien. Ainsi avait procédé hier le concile Vatican II avec les fausses religions. Elles n'étaient plus dites « fausses », mais possédant plus ou moins de vérités et d'éléments de salut. Ainsi procède aujourd'hui la Déclaration *Fiducia Supplicans* : il n'y a plus de liaisons mauvaises en soi, mais seulement différents degrés d'amour, dans lesquels chacun est appelé à progresser. C'est ainsi dit le document, que « ces formes de bénédiction expriment une supplication à Dieu [...] afin que les relations humaines puissent mûrir et grandir dans la fidélité au message de l'Évangile, se libérer de leurs imperfections et de leurs fragilités et s'exprimer dans la dimension toujours plus grande de l'amour divin » (n° 31). Mais comment une relation mauvaise en soi, car peccamineuse en soi voire contre nature, peut-elle « mûrir et grandir dans la fidélité au message de l'Évangile » ?

Une telle vision dénature complètement Dieu pour en faire un être débonnaire, et la Déclaration *Fiducia Supplicans* n'est pas exempte

de cette vision. De Dieu, on y chante « son amour inconditionnel, même dans des situations de péché » (n° 29). Ce Dieu – leur Dieu ! – bénit tout et toujours, bénit constamment et inconditionnellement : « Nous sommes plus importants pour Dieu que tous les péchés que nous pouvons commettre, car Il est père, Il est mère, Il est amour pur, Il nous a bénis pour toujours. Et Il ne cessera jamais de nous bénir » (n° 27). Et c'est avec cette même note que s'achèvent les dernières lignes de la Déclaration : « Suivant l'enseignement qui fait autorité du Saint-Père François, [...] "Le Père nous aime. Et il ne nous reste que la joie de le bénir et la joie de lui rendre grâce, et d'apprendre de Lui à ne pas maudire, mais à bénir". Ainsi, tous les frères et sœurs pourront sentir dans l'Église qu'ils sont toujours des pèlerins, toujours des mendiants, toujours aimés et, malgré tout, toujours bénis » (n° 45).

Non, Dieu ne bénit pas toujours ! Et les auteurs de cette Déclaration, devant la responsabilité immense de leur forfaiture, auraient dû se rappeler ces paroles divines, prononcées par la bouche d'Isaïe : *Malheur à ceux qui appellent le mal bien [qui bénissent ce qui est mal], et le bien mal, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres [...] leur racine sera semblable à de la pourriture, leur fleur sera emportée comme la poussière ; car ils ont rejeté la loi de Yahweh des armées, et méprisé la parole du Saint d'Israël. C'est pourquoi la colère de Yahweh s'est embrasée contre son peuple ; leurs cadavres gisent au milieu des chemins, comme de l'ordure* (Is 5, 20-25).

**« Ainsi parle Yahvé : Pour vous, tenez-vous sur les routes, et voyez ; informez-vous des sentiers d'autrefois : quelle est la voie du salut ? Suivez-la, et vous trouverez du repos pour vos âmes. »** (Jr 6, 16)

Devant une telle situation, il importe plus que jamais de prier pour que Dieu nous envoie

<sup>4</sup> - Cal J. Ratzinger, *Les principes de la théologie catholique*, Téqui 1982, p. 426-427

<sup>5</sup> - Cf. Jean XXIII, discours d'ouverture du Cc. Vatican II, le 11/11/1962 : « Certains, bien qu'enflammés de zèle religieux, manquent de justesse, de jugement et de pondération dans leur façon de voir. [...] Ils ont coutume de dire que notre époque a profondément empiré par rapport aux siècles passés. [...] Il nous semble nécessaire de dire Notre complet désaccord avec ces prophètes de malheur [...] L'Église n'a jamais cessé de s'opposer [aux] erreurs. Elle les a même souvent condamnées, et très

sévèrement. Mais aujourd'hui, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. »

<sup>6</sup> - Cf. Paul VI, discours de clôture du Cc. Vatican II, le 07/12/1965 : « L'humanisme laïque et profane est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le Concile. La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. »

des bons pasteurs. Oui, *priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson* (Mt 9, 38) ; à sa moisson à lui, à celle dont Il veut remplir ses greniers du Ciel (cf. Mt 13, 30). Priez-le pour qu'Il nous donne des *pasteurs selon son cœur* (cf. Jr 3, 15) qui nous mènent à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous apprennent à la suite de saint Paul à vivre dans l'*obéissance de la foi* (cf. Rm 1, 5), c'est-à-dire à soumettre notre vie à sa royauté « de vérité et de vie, de sainteté et de grâce, de justice, d'amour et de paix » (préface du Christ-Roi). Voilà ce qui relève de nous. Et quant à nos Supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X, au vu d'une situation qui se dégrade toujours plus, on comprend qu'ils réfléchissent activement depuis plusieurs mois à procéder à de nouveaux sacres épiscopaux, malgré l'absence de mandat romain. Ô certes, cela entraînera sans doute de nouveaux cris scandalisés contre notre Fraternité, à qui on reprochera de briser l'unité de l'Église. Mais qui la brise ? Le mauvais pasteur qui perd les brebis en

appelant bien ce qui est mal, ou le pasteur qui, par souci du salut des brebis, leur donne des pasteurs selon le cœur de Dieu ? La réponse est claire. Et quand bien même les autorités romaines nous condamneraient à nouveau, n'en soyez pas surpris. Si, en accordant leur bénédiction sur ce qui mal ils appellent bien ce qui est mal, pourquoi n'appelleraient-ils pas mal ce qui est bien ? Il est hélas clair que de tels pasteurs ne parlent plus selon Dieu. Ne les écoutez donc pas, *N'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous prophétisent et qui vous dupent* (Jr 23, 15), mais écoutez ce que l'Église vous a toujours dit à travers les siècles ; telle est la recommandation même de Dieu en ces temps troublés : *Ainsi parle Yahvé : Pour vous, tenez-vous sur les routes, et voyez ; informez-vous des sentiers d'autrefois : quelle est la voie du salut ? et suivez-la, et vous trouverez du repos pour vos âmes* (Jr 6, 16).

Ainsi-soit-il.

## Avis du mois de février

- M. l'abbé de La Rocque sera absent de Nice du 29 janvier au 10 février ; la première semaine pour cause l'apostolat extérieur, la deuxième en raison de la session d'étude annuelle des prieurs.
- Les jeudis 1<sup>er</sup> et 8 février, il n'y aura pas de catéchisme pour adultes. Ceux-ci reprenant le jeudi 15.
- Vendredi 2 février, deux séminaristes originaires de la chapelle de Cannes recevront la soutane à Flavigny : Pierre Capot et Guillaume Dieutre. Prions pour la persévérance de leur vocation.
- Samedi 3 février, **récollecion trimestrielle pour les membres du Tiers-Ordre de la FSSPX**, qui demeure ouverte à tous. Conférence de M. l'abbé Grave à 16h30, puis horaires habituels du 1<sup>er</sup> samedi du mois : 17h45 méditation d'un mystère du rosaire, 18h00 récitation du chapelet, 18h30 messe.
- **Dimanche 4 février**, solennité de la Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple ; à Nice, bénédiction des cierges et procession à **9h30**, puis messe. La messe sera célébrée à Cannes à 18h00, celle de Grasse supprimée.
- **Samedi 10 février, sortie raquettes**. Rendez-vous est donné pour 9h15 au parking du col de la Couillole (1678 m., commune de Roubion). Selon l'enneigement, nous ferons entre 350 et 500 m. de dénivelé. Raquettes non fournies, inscription obligatoire par mail à [abbedelarocque@icloud.com](mailto:abbedelarocque@icloud.com)
- Mercredi 14 février, **Mercredi des Cendres**, premier jour de carême. Ce jour est un **jour de jeûne et d'abstinence**, qui oblige gravement (sous peine de péché grave) tout catholique majeur jusqu'à l'âge de 61 ans. Le jeûne consiste à ne prendre qu'un seul repas complet par jour (ce qui n'empêche pas un café le matin et une soupe le soir, par exemple), et l'abstinence à ne pas prendre de viande ce jour-là. De même, tous les vendredis de carême, l'abstinence oblige gravement.
- Tous les vendredis de carême, un **chemin de croix** est organisé à la chapelle de Nice à 17h45 ; à Cannes, chapelet à 17h30, chemin de croix à 18h00, suivi de la distribution de la communion.
- Vendredi 16 février, réunion des Étudiants et Jeunes-pro du Prieuré. Messe à 18h30 pour ceux qui le peuvent, conférence à 20h00, suivie d'un apéritif dinatoire (chacun apporte quelque chose).
- Les 21, 23 et 24 février sont de **Quatre-Temps**. Jours de pénitence plus particulière, ils sont de jeûne et d'abstinence pour les membres et futurs membres du Tiers-Ordre de la FSSPX.

## La Préface de la messe

Les prêtres vont fréquemment donner la communion au domicile des fidèles malades. Un jour que nous exercions ce ministère, nous avons été accueillis par ces mots : « Je viens de lire ma messe. Je me suis arrêtée à la communion car je savais que vous deviez venir. D'habitude, je fais la communion spirituelle. Je finirai la lecture de la messe après votre départ. » C'est très beau de voir cette dévotion, cet attachement au saint sacrifice de la messe. Alors nous continuons à vous parler de ce trésor, pour toujours mieux le connaître et nous y attacher chaque jour davantage.

Après l'offertoire, les encensements et l'usage de l'eau bénite, nous allons aborder la Canon. Mais avant cela, il nous faut parler de la Préface qui l'introduit. Tout commence par un court dialogue entre le prêtre et les fidèles. Après le *per omnia saecula saeculorum* qui conclue la secrète, le prêtre dit, sans se retourner : *Dominus vobiscum, Le Seigneur soit avec vous*. C'est un souhait... qui sera dans quelques instants une réalité. Le prêtre salue l'assistance comme pour la tenir en éveil et provoquer son attention. Puis il ajoute : *Sursum corda, haut les cœurs !* Il invite les assistants à élever leur cœur vers les choses du Ciel. Saint Augustin commente : « Chaque jour, chrétien, on te dit : *Sursum corda* ; et toi, comme si tu entendais le contraire, tu enfonces ton cœur en terre. » Saint Cyrille de Jérusalem remarque de son côté : « Que personne ne soit présent ici de manière à dire de bouche : "Nous avons le cœur élevé vers le Seigneur", tandis que son esprit est préoccupé des sollicitudes de la vie. Sans doute, nous devons penser à Dieu en tout temps ; si cela est impossible à l'infirmité humaine, il faut le faire avec d'autant plus de soin pendant le sacrifice de l'autel. » En effet, nous ne sommes pas de purs esprits, nous sommes faibles, nous avons des distractions, mais s'il y a un effort d'attention à faire, c'est maintenant, quand on répond : *Habemus ad Dominum, nos cœurs sont tournés vers le Seigneur*. Remarquons que nous parlons au présent. Les assistants affirment donc que, eux aussi, maintenant, sont prêts à entrer dans le Canon.

Puis le prêtre, qui a élevé les mains au *sursum corda*, s'incline vers la croix et commence une action de grâce : *Gratias agamus Domino Deo nostro, Rendons grâce au Seigneur notre Dieu*, remercions toujours et partout Dieu. Il y a plusieurs Préfaces mais toujours une idée commune : le sacrifice, qui va être offert à Dieu le Père, est aussi un sacrifice eucharistique ; on remercie Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le médiateur par excellence entre Dieu et ses créatures. C'est en effet seulement par Jésus-Christ que les hommes peuvent dignement connaître, adorer, louer, remercier, fléchir la majesté divine. Notre-Seigneur est le grand religieux de Dieu.

La Préface est donc un hymne d'action de grâce. Elle est aussi une seconde et sublime profession de foi. Les différentes Préfaces rappellent en effet les grandes vérités de notre *Credo*. Citons, pour illustrer cela, la Préface du Saint Sacrement : « ... par le Christ Notre Seigneur, le véritable et éternel pontife, le seul prêtre que n'atteigne la souillure d'aucun péché, qui, instituant à la dernière Cène le rite du sacrifice qui ne doit plus cesser, s'offrit lui-même à vous et nous initia lui-même à cette offrande ; sa chair immolée pour nous nous fortifie quand nous la mangeons, et son sang pour nous répandu, quand nous le buvons, nous purifie... »

Les Préfaces rappellent toutes une belle vérité de foi : l'existence des anges, qui sont invités à entourer l'autel. Selon saint Jean Chrysostome, des milliers d'anges entourent l'autel pendant la célébration du sacrifice. Il affirme même avoir vu les anges inclinés dans un silence respectueux, les yeux fixés sur le Saint Sacrement. Notre attitude devrait être semblable. C'est ce que disait Mgr Lefebvre : « Tous les jours, à la Préface de la sainte messe, l'Église nous invite à imiter les saints anges, chantant la gloire de Dieu : *Sanctus, sanctus, sanctus*, chantant le *Gloria in excelsis Deo*. Aimons à vivre dans la compagnie des saints anges. (...) Efforçons-nous de pénétrer le monde merveilleux de tous ces esprits remplis de lumière et de la charité de l'Esprit Saint, brûlants d'amour pour Dieu et le prochain. »

Un jour, saint Thomas d'Aquin vit une procession d'anges allant du sanctuaire vers les fidèles, puis revenant des fidèles vers le sanctuaire. Émerveillé, il leur demanda ce qu'ils faisaient. Il entendit ces paroles : « Pourquoi vous étonnez-vous ? Nous sommes les anges gardiens des fidèles qui assistent à la messe. Nous offrons à Dieu leurs prières et Dieu les transforme en bénédictions. » Écoutons encore le fondateur de la Fraternité : « Il y a un monde spirituel peut-être beaucoup plus important que nous l'imaginons ! Ce sera une découverte lorsque nous fermerons les yeux ici-bas et que nous découvrirons l'horizon du Ciel. Nous serons émerveillés sans doute par cette multitude infinie... L'Apocalypse y fait allusion, n'est-ce pas ? Il y est fait mention de milliers de milliers d'anges (Ap 12,7). Cela fait des millions. Et puis dans le livre de Daniel, on parle de dix milliers de centaines de milliers d'anges (Dn 7, 10), soit des milliards. Alors aimons à vivre au milieu de ces grands adorateurs de Dieu. »

À la fin de la Préface, le prêtre s'incline et joint les mains pour imiter le respect des anges devant le Seigneur. Il dit : *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt caeli et terra gloria tua, Saint, saint, saint le Seigneur Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire.* Cela fait référence à Isaïe (chapitre 6), qui vit le Seigneur sur un trône élevé, et des séraphins auprès de Lui chanter ce cantique. Puis le prêtre se relève en disant : *Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis, Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au*

*nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux* (1). Ces phrases ont été chantées par les hommes lors de l'entrée triomphale de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Jérusalem, le jour des Rameaux. En les reprenant, le prêtre fait le signe de la croix. On remarque donc que le *Sanctus* est tiré de la louange des anges et des hommes. Pendant qu'il est récité, le servant fait sonner la clochette pour indiquer aux fidèles que la partie la plus importante de la messe va commencer : le Canon.

Pour terminer, laissons encore la parole à Mgr Lefebvre : « La préface est une prière de louange qui nous fait entrer dans cette partie qu'on pourrait presque dire céleste de la messe. Jusque-là c'était une préparation ; désormais c'est une action qui commence. L'Église invite le prêtre, et l'assemblée avec lui, à s'élever au-delà de toutes les préoccupations terrestres, de toutes les choses temporelles, pour se trouver un peu dans un moment d'éternité. Les prières qui vont suivre préparent les paroles de la consécration, qui produisent un effet immuable voulu par Notre-Seigneur, un effet tellement important, tellement capital pour notre sanctification, pour la sanctification des âmes, pour la gloire de Dieu, pour la sanctification des familles, la sanctification des cités. C'est vraiment ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, de plus sublime dans l'histoire de l'humanité, dans l'histoire de l'Église. Cet instant est une manifestation si importante, si grande de la charité de Notre-Seigneur pour nous, que l'Église nous met dans cette atmosphère de l'éternité. »

Abbé V. GRAVE

## Vendredi 8 mars 2024 Nuit adoratrice des hommes

Tous les hommes de Nice, de Cannes et de Grasse sont invités à participer à cette nuit d'adoration, dont voici l'horaire :

18h30 : Messe, suivi du repas tiré du sac.

20h30 : École d'oraison, par M. l'abbé de La Rocque.

21h00 : Exposition du St-Sacrement. Les hommes s'y relaient - repos (prévoir duvet).

07h15 : Messe, puis petit déjeuner offert en salle des clarisses

Merci de s'inscrire par mail, [abbederocque@icloud.com](mailto:abbederocque@icloud.com), ou en téléphonant au Prieuré

*Si seuls les hommes sont invités à loger au Prieuré, les dames ou demoiselles peuvent participer tant à l'école d'oraison qu'à l'adoration elle-même, les portes de la chapelle restant ouvertes toute la nuit. Elles sont également invitées au petit déjeuner*



L'association La Cape Bleue propose un site internet pour passer vos petites annonces de services. Si vous êtes intéressés vous pouvez vous inscrire en envoyant un courriel à [lacapebleue@orange.fr](mailto:lacapebleue@orange.fr)

# Éphémérides - Février 2024

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

			<b>NICE</b>	<b>CANNES</b>	<b>GRASSE</b>
			Chapelle de la Visitation 17 place Sainte Claire 06300 Nice	Chapelle St François d'Assise 14 av. François Tuby 06150 Cannes - La Bocca	chapelle Saint-Louis 4 avenue Chiris 06130 Grasse
Je 1	St Ignace d'Antioche		<b>pas de messe ; 18h00 chapelet et communion</b>	Absence abbé de La Rocque	
Ve 2	Présentation de Jésus au Temple et purification légale de la TSV	2° Cl	17h30 : heure sainte 18h30 : messe		
Sa 3	de la sainte Vierge au samedi (1er samedi du mois)		17h45 : méditation 18h00 : chapelet 18h30 : messe		
Di 4	<b>Solennité de la Présentation de Jésus au Temple (Sexagésime)</b>	2° Cl	<b>9h30</b> : bénédiction des cierges, procession et messe chantée	<b>18h00 : messe</b>	<b>pas de messe</b>
Lu 5	Sainte Agathe		<b>pas de messe ; 18h00 chapelet et communion</b>	Absence abbé de La Rocque	
Ma 6	St Tite		18h30		
Me 7	St Romuald		18h30		
Je 8	St Jean de Matha		<b>pas de messe ; 18h00 chapelet et communion</b>		
Ve 9	St Cyrille d'Alexandrie		18h30		
Sa 10	Ste Scholastique		18h30		
Di 11	<b>Dimanche de la Quinquagésime</b>	2° Cl	10h00		
Lu 12	7 fondateurs des Servites de Marie		de 14h30 à 18h15 exposition du St Sacrement (40 Heures)		
Ma 13	De la férie		chapelet : 17h45 messe : 18h30		
Me 14	<b>Mercredi des Cendres</b>	1° Cl	18h30 : imposition des cendres et messe chantée	18h00 : imposition des cendres et messe	
Je 15	De la férie (Sts Faustin et Jovite)		18h30		
Ve 16	De la férie		17h45 : chemin de croix 18h30 : messe		
Sa 17	De la férie		18h30	18h00	
Di 18	<b>1er dimanche de Carême</b>	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 19	de la férie		18h30		
Ma 20	De la férie		18h30		
Me 21	<b>Mercredi des Quatre-Temps</b>	2° Cl	18h30		
Je 22	Chaire de Saint Pierre	2° Cl	18h30		
Ve 23	<b>Vendredi des Quatre-Temps</b>	2° Cl	17h45 : chemin de croix 18h30 : messe		
Sa 24	<b>Samedi des Quatre-Temps</b>	2° Cl	18h30	18h00	
Di 25	<b>2ème dimanche de Carême</b>	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 26	De la férie		18h30		
Ma 27	De la férie		18h30		
Me 28	De la férie		18h30		
Je 29	De la férie		18h30		